

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI**

Procès-verbal des délibérations de la séance régulière du conseil municipal de Val-Joli, tenue en son lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli, le lundi 6 juin 2016 à 20h00 sous la présidence du maire, Monsieur Rolland Camiré.

Sont également présents, les membres du conseil, Messieurs Sylvain Côté, Philippe Verly, Gilles Perron, Raymond Côté Stéphane Robidas et madame Josiane Perron

Madame Julie Brousseau, la directrice générale est aussi présente.

Le tout formant quorum conformément aux dispositions du Code Municipal tel que prévu au point 2 de l'ordre du jour.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée s'est ouverte à 20h00.

2016-06-099 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Josiane Perron, appuyée par le conseiller Raymond Côté et résolu à la majorité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1. Ouverture de l'assemblée**
- 2. Constatation de régularité et de quorum**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour ***
- 4. Approbation des procès-verbaux**
 - 4.1. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 2 mai 2016 *
 - 4.2. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mai 2016 *
- 5. 1ere période de question du public**
- 6. Correspondance ***

6.1. Statistiques Canada	Enquête annuelle sur les immobilisations et réparations 2015
6.2. MTQ	Programme Réhabilitation du réseau routier local
6.3. MTQ	PAERRL – Accusé réception Reddition de compte et versement
6.4. MAMOT	Acceptation de notre programmation de TECQ
6.5. SAAQ	Campagne de sécurité à vélo
6.6. SAAQ	Modification du Règ. sur les normes de sécurité des véh. routiers
6.7. BAPE	Invitation à la séance d'information
6.8. MAMOT	Résultat de suivi d'une dénonciation d'un conseiller inhabile
6.9. MRC Val St-François	Résolution d'attribution de contrat pour Plans et devis
6.10. École du Tournesol	Remerciement pour le support financier
6.11. Desjardins	Informations diverses
- 7. Finance**
 - 7.1. Autorisation des comptes *
- 8. Règlementation**
 - 8.1. 2016-06 – Règlement modifiant le règlement 2016-02 Coût de licences et permis *
 - 8.2. 2016-10 – Avis de consultation publique
 - 8.3. 2016-11 – Avis de motion pour règlement de taxation travaux d'aménagement de cour d'eau St-Gabriel *
 - 8.4. 2016-11 – Projet de règlement de taxation travaux d'aménagement cour d'eau St-Gabriel
 - 8.5. 2016-12 – Avis de motion règlement modifiant le règ. 2013-4 Entente Entrepreneurs *
- 9. Administration**
 - 9.1. Entériner les embauches d'emplois d'été *
- 10. Loisirs (s/o)**
- 11. Urbanisme**
 - 11.1. Rapport du mois de mai de l'inspectrice en bâtiment, environnement et agraire *
 - 11.2. Dérogation mineure – Superficie des bâtiments. accessoires - Lot 3 677 844 *
- 12. Voirie**
 - 12.1. Adjudication – Réparation des valves d'égout pour la Route 249 *
 - 12.2. Adjudication – Achat de gravier MG-20B *

12.3. Adjudication – Achat de calcium *

13. Affaires nouvelles et suivi

13.1. MEDIAL Services-Conseil SST – Offre de service *

13.2. MMQ – Évaluation des bâtiments municipaux par un professionnel *

13.3. Journal L'Étincelle – Publication St-Jean, Confédération et Festival du papier *

14. Rapport des Comités

14.1. Régie Incendie

14.2. Loisirs

14.3. Environnement

14.4. Trans-Appel

14.5. Urbanisme

14.6. Maire

15. 2e période de question du public

16. Levée de l'assemblée

2016-06-100 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 MAI 2016

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par le conseiller Philippe Verly et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 2 mai 2016 soit adopté tel que présenté.

2016-06-101 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 MAI 2016

Il est proposé par le conseiller Stéphane Robidas, appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mai 2016 soit adopté tel que présenté.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs citoyens étaient présents et certains ont discutés des points suivants :

M. Philippe Laplante

- S'informe à savoir comment est affichée l'avis lors d'une réunion spéciale et demande s'il serait possible de faire un envoi courriel à tous.

M. Mario St-Pierre

- Demande s'il serait possible d'afficher les réunions spéciales dans le journal municipal.

CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et étudiée par les membres du conseil qui ont demandé les suivis nécessaires.

Le dépôt de la correspondance aux archives tel que souhaité par le conseil est proposé par le conseiller Sylvain Côté.

7. FINANCE

2016-06-102 ACCEPTATION DES DÉPENSES ET COMPTES À PAYER

Attendu que la directrice générale a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux membres du conseil responsable de leurs vérifications;

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté et appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu à la majorité des conseillers présents que les comptes à payer et les chèques émis selon la liste transmise à chaque membre du conseil soient acceptés et/ou payés tel que présenté.

SALAIRES

Les chèques de salaires pour la période du 1^{er} au 31 mai 2016 représentent un total net de 12 384,27\$.

INCOMPRESSIBLES DU MOIS DE MAI 2016

Chèques émis (du 4 mai 2016 au 6 juin 2016)

Sommaire par Date

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Montant
201600245 (C)	5432		2016-05-06	119	FESTIVAL DU PAPIER DE WINDSOR	500,00 \$
201600246 (C)	5433		2016-05-06	894	PITNEY BOWES	264,41 \$
201600247 (C)			2016-05-12	28	HYDRO-QUEBEC	693,61 \$
201600248 (C)			2016-05-12	494	VISA DESJARDINS	772,03 \$
201600244 (C)			2016-05-18	4	Bell Canada	180,43 \$
201600249 (C)			2016-05-18	964	TELUS	93,82 \$
201600250 (C)			2016-05-19	28	HYDRO-QUEBEC	119,42 \$
201600251 (C)			2016-05-19	28	HYDRO-QUEBEC	537,44 \$
201600252 (C)			2016-05-19	28	HYDRO-QUEBEC	1 096,07 \$
201600253 (C)			2016-05-26	723	AXION	91,87 \$
201600254 (C)			2016-05-26	28	HYDRO-QUEBEC	29,76 \$
201600255 (I)			2016-05-31	68	RECEVEUR GENERAL	1 960,55 \$
201600256 (I)			2016-05-31	67	MINISTRE DU REVENU	4 958,35 \$
201600257 (I)			2016-05-31	745	FIDUCIE DESJARDINS	1 672,93 \$
201600258 (I)	5434		2016-05-31	8	Retraite QUÉBEC	429,30 \$

Total des chèques

13 399,99 \$

COMPTES À PAYER EN DATE DU 6 JUIN 2016

Chèques émis

Sommaire par Date

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Montant
201600259 (I)	5435		2016-06-07	14	COOP DES CANTONS	106,73 \$
201600260 (I)	5436		2016-06-07	19	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	158,68 \$
201600261 (I)	5437		2016-06-07	22	Machinerie C. &H. Inc.	304,68 \$
201600262 (I)	5438		2016-06-07	32	INFOTECH DEVELOPPEMENT	194,54 \$
201600263 (I)	5439		2016-06-07	34	JOURNAL L'ETINCELLE	228,80 \$
201600264 (I)	5440		2016-06-07	35	LOCATION WINDSOR INC.	189,39 \$
201600265 (I)	5441		2016-06-07	40	MONTY SYLVESTRE, Cons. Juridiq. Inc	1 432,36 \$
201600266 (I)	5442		2016-06-07	41	MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS	30 875,64 \$
201600267 (I)	5443		2016-06-07	60	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	53,74 \$
201600268 (I)	5444		2016-06-07	62	VILLE DE WINDSOR	3 692,00 \$
201600269 (I)	5445		2016-06-07	66	QUINCAILLERIE WINDSOR INC.	56,93 \$
201600270 (I)	5446		2016-06-07	70	PETITE CAISSE	41,40 \$
201600271 (I)	5447		2016-06-07	74	MINISTRE DES FINANCES	69 760,00 \$
201600272 (I)	5448		2016-06-07	81	DISTRIBUTION J.M. BERGERON	46,46 \$
201600273 (I)	5449		2016-06-07	89	RAYMOND, CHABOT, GRANT THORNTON	4 731,22 \$
201600274 (I)	5450		2016-06-07	109	LIGNES ELECTRIQUES F.J.S. INC	382,30 \$
201600275 (I)	5451		2016-06-07	256	MÉCANIQUE G.S.B. INC	114,00 \$
201600276 (I)	5452		2016-06-07	313	CHAMBRE DE COMMERCE	155,22 \$
201600277 (I)	5453		2016-06-07	365	SOCIÉTÉ DE GESTION MATIÈRES	1 135,10 \$
201600278 (I)	5454		2016-06-07	477	FREDETTE NOVA	50,00 \$
201600279 (I)	5455		2016-06-07	595	WURTH Canada Limited	101,90 \$
201600280 (I)	5456		2016-06-07	638	FONDS D'INFORMATION SURLETERritoire	28,00 \$
201600281 (I)	5457		2016-06-07	678	SANI ESTRIE INC	9 067,34 \$
201600282 (I)	5458		2016-06-07	714	ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC	1 271,62 \$
201600283 (I)	5459		2016-06-07	757	DJL - RIVE-SUD	809,19 \$
201600284 (I)	5460		2016-06-07	762	DJL - ESTRIE	3 581,86 \$
201600285 (I)	5461		2016-06-07	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	402,52 \$
201600286 (I)	5462		2016-06-07	789	LA COOP FÉDÉRÉE DIVISION PÉTROLES	142,52 \$
201600287 (I)	5463		2016-06-07	794	TECH-NIC RÉSEAU CONSEIL	97,95 \$
201600288 (I)	5464		2016-06-07	843	Excav. Remorquage Michel Marcotte	1 336,59 \$
201600289 (I)	5465		2016-06-07	850	LEMAY MARIE-JOSÉE	1 672,00 \$
201600290 (I)	5466		2016-06-07	876	SINTO INC	151,77 \$
201600291 (I)	5467		2016-06-07	880	EXCAV. & TRANSPORT BERTHOL CROTEAU	707,10 \$
201600292 (I)	5468		2016-06-07	883	POMPEX INC	320,78 \$
201600293 (I)	5469		2016-06-07	894	PITNEY BOWES	574,88 \$

201600294 (I)	5470	2016-06-07	929	Atelier Lavoie 9246-2720 QUEBEC IN	9,50 \$
201600295 (I)	5471	2016-06-07	947	CAMIRÉ ROLLAND	90,00 \$
201600296 (I)	5472	2016-06-07	950	GARY DACRES ENR	187,60 \$
201600297 (I)	5473	2016-06-07	954	JEAN-PIERRE CARPENTIER ENR.	2 959,46 \$
201600298 (I)	5474	2016-06-07	962	Excavation R. Toulouse & Fils	401,88 \$
201600299 (I)	5475	2016-06-07	977	IN-FO.CA	179,36 \$
201600300 (I)	5476	2016-06-07	990	BROUSSEAU, JULIE	90,12 \$
201600301 (I)	5477	2016-06-07	1032	PARR Marie-Eve	1 069,16 \$
201600302 (I)	5478	2016-06-07	1062	Les entreprises André Garant	5 034,25 \$
201600303 (I)	5479	2016-06-07	1066	Déneigement B.Boivin	600,74 \$
201600304 (I)	5480	2016-06-07	1070	SANIKURE	615,47 \$
201600305 (I)	5481	2016-06-07	1072	LAPLANTE Philippe	50,00 \$
201600306 (I)	5482	2016-06-07	1099	SCROSATI Yannik	258,75 \$
201600307 (I)	5483	2016-06-07	1113	TERRAQUAVI Environnement & géosynt.	267,23 \$
201600308 (I)	5484	2016-06-07	1165	COMITÉ DE LA FAMILLE & DES AINÉS	500,00 \$
201600309 (I)	5485	2016-06-07	1168	COGECO	7 500,00 \$
201600310 (I)	5486	2016-06-07	1173	Contrôles Électriques SSC Inc.	597,88 \$
201600311 (I)	5487	2016-06-07	61	FQM (FÉDÉRATION QUÉB. MUNICIPALITÉS	316,18 \$

Total des chèques

154 702,79 \$

8. RÉGLEMENTATION

2016-06-103 RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-06, RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2016-2 PRÉVOYANT LES COÛTS DE LICENCES ET PERMIS POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 2016-1 DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

Attendu qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Gilles Perron lors de la séance du 2 mai 2016;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu à la majorité des conseillers présents d'adopter le règlement 2016-06 intitulé : Règlement modifiant le règlement 2016-2 prévoyant les coûts de licences et permis pour l'application du règlement 2016-1 de la municipalité de Val-Joli. Le règlement fait partie intégrante de cette résolution et sera intégré au livre des procès-verbaux.

RÈGLEMENT 2016-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2004-6 DANS LE BUT D'INTÉGRER LES VENTS DOMINANTS D'ÉTÉ DANS LE CALCUL DES DISTANCES SÉPARATRICES RELATIVES AUX INSTALLATIONS D'ÉLEVAGE ET D'AUTORISER LES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ARTISANALES DANS LA ZONES ID-6

M. le maire explique qu'une erreur s'est glissée lors de l'affichage de l'avis de consultation publique. Nous aurions dû y lire : 6 juin 2016. La consultation publique sera donc reprise et l'avis sera donné pour une consultation le 4 juillet prochain à 19h30.

2016-06-104 2016-11 - AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT TAXATION POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU COUR D'EAU ST-GABRIEL

Avis de motion est donné par le conseiller Philippe Verly que lors de la séance régulière du mois de juillet, les membres du conseil adopteront le règlement 2016-11 prévoyant les répartition de taxation pour l'aménagement du cour d'eau St-Gabriel Tous les membres du conseil ont reçu copie dudit règlement, il y aura donc exemption de lecture lors de son adoption.

**2016-06-105 2016-11 – PROJET DE RÈGLEMENT DE TAXATION POUR
DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU COUR D'EAU ST-
GABRIEL**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par le conseiller Stéphane Robidas et résolu unanimement :

- Que soit adopté le projet de règlement numéro 2016-11, conformément aux dispositions de l'article 244,1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c.F-2,1).

ATTENDU QUE la MRC du Val St-François détient une compétence exclusive en matière de cours d'eau tel que prévue par les articles 103 à 109 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-41.1);

ATTENDU QUE la MRC a décrété des travaux d'aménagement du cours d'eau Saint-Gabriel, sur une section approximative de 215 mètres, divisé en 2 possibles phases;

ATTENDU QUE la MRC a imposé une quote-part à la Municipalité de Val-Joli aux fins de payer ces travaux;

ATTENDU QUE de l'avis du conseil de la Municipalité de Val-Joli, à partir du rapport de la firme AVIZO Experts-Conseils daté du 14 novembre 2013, les travaux seront exécutés au bénéfice des propriétaires inclus dans le bassin versant du feuillet « Situation actuelle » et du réseau routier de la municipalités de Val-Joli et de la Ville de Windsor et qu'il y a lieu de leur imposer le paiement des dépenses reliées à ces travaux;

ATTENDU QUE l'article 244,1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2,1);

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil du 6 juin 2016 et que demande de dispense de lecture du présent règlement a été faite lors de son adoption, compte tenu que les exigences de l'article 455 du Code municipal sont respectées;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN CÔTÉ, APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STÉPHANE ROBIDAS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De décréter ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Aux fins de payer la totalité de la quote-part dont la municipalité est débitrice pour les travaux exécutés par la MRC du Val Saint-François sur le cours d'eau St-Gabriel, il est exigé et il sera prélevé, aux propriétaire des unités d'évaluation portant le numéro de matricule 8847 01 5588, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire en 2 taxations complémentaires, payable en 2 versements chacune et envoyées à 12 mois d'intervalle une de l'autre.

Un premier 50% du montant exigé devant être taxé suite à la réception de la quote-part de la MRC et un second 50% plus des frais d'intérêt de 3% devant être taxé 12 mois après la 1ere taxation complémentaire

Le montant de cette compensation est établi de deux façons différentes selon l'issue du contrat qui sera octroyé. Les différentes compensations sont les suivantes, selon la situation :

1. Dans l'optique que les 2 phases sont octroyées en contrat par la MRC, la quote-part de la municipalité sera calculée en divisant le montant de la quote-part payable à la MRC par deux, de manière à ce que le montant pour les travaux de la « phase 1 » soit payable par la municipalité avec les fonds réservés à cette fin et le montant des travaux pour la « phase 2 » soit payable par le propriétaire du matricule 8847 01 5588.
2. Dans l'optique que seule la phase 1 soit octroyée en contrat par la MRC, la quote-part de la municipalité sera payée entièrement par la municipalité avec les fonds réservés à cette fin.

Article 3

La compensation exigée à l'article 2 s'applique, avec les adaptations nécessaires, à toute nouvelle quote-part qui serait exigée par la MRC en relation avec les travaux mentionnés.

Article 4

La directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à préparer un rôle de perception et à transmettre un compte de taxes foncières aux propriétaires des immeubles visés par le présent règlement. Les modalités établies par le Règlement numéro 2016-11 s'appliquent à tout compte de taxes foncières transmis en vertu du présent règlement.

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOpte A VAL-JOLI, CE 6 JUIN 2016.

Rolland Camiré, maire

Julie Brousseau, Directrice générale et secrétaire-trésorière

2016-06-106 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2016-12 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2013-4 ENTENTE ENTREPRENEUR.

Avis de motion est donné par le conseiller Raymond Côté que lors d'une prochain séance régulière, les membres du conseil adopteront le règlement 2016-12 Entente entrepreneur règlement 2013-4. Tous les membres du conseil ont reçu copie dudit règlement, il y aura donc exemption de lecture lors de son adoption.

9. ADMINISTRATION

2016-06-107 ENTÉRINER LES EMBAUCHES D'EMPLOIS D'ÉTÉ

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Joli embauche 2 étudiants suites aux entrevues d'embauche, soit un étudiant pour l'escouade verte, M. Frédérick Bernier et un étudiant pour l'entretien des terrains municipaux, M. Gabriel Côté;

ATTENDU QUE les étudiants ont chacun signé un contrat d'embauche décrivant leurs tâches, l'horaire et le salaire horaire;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu à l'unanimité, d'entériner la décision prise par le comité de sélection lors des entrevues réalisées en mai 2016.

2016-06-108 NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM ET TOUTES RÉOLUTIONS DÉCOULANT DE LA NOMINATION

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est absente pour une période indéterminée.

ATTENDU QU' il y a lieu de nommer une directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par le conseiller Philippe Verly et résolu à l'unanimité :

DE nommer Madame France L. Maurice à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim pour la municipalité de Val-Joli à compter du 8 juin 2016;

D'autoriser Madame France L. Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim pour toutes transactions auprès des ministères fédéraux, provinciaux et autres organismes comme Revenu Canada, Revenu Québec, Clic Sécur, MAMROT, TVQ/TPS, CSST, SAAQ, CARRA et autres.

Le tout faisant suite au congé de Madame Julie Brousseau comme directrice générale et secrétaire-trésorière pour la municipalité de Val-Joli;

D'autoriser Madame France L. Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer tous les documents bancaires auprès des institutions financières auxquelles la municipalité de Val-Joli transige avec de telles institutions incluant AccèsD Affaires dont elle sera la principale administrative révoquant la précédente principale administrative et ce à partir du 8 juin 2016;

D'autoriser Madame France L. Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, d'être nommée responsable de tout ce qui touche la Loi sur l'accès de l'information et les renseignements nominatifs dont le maire lui délègue la responsabilité conformément à la loi;

10. LOISIRS (S/O)

11. URBANISME

RAPPORT DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENTS, ENVIRONNEMENT ET AGRAIRE

La directrice générale résume les activités de l'inspectrice en bâtiment et environnement pour le mois de mai 2016.

	2015	2016
Nombre de permis pour mai	18	13
Valeur	221 430\$	299 150\$
Nouvelle construction de maison	0	1
Permis de lotissement	1	2

2016-06-109 DÉROGATION MINEURE – SUPERFICIE DES BÂTIMENTS ACCESSOIRES – LOT 3 677 844

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Joli a reçu une demande de dérogation mineure du propriétaire de la résidence, suite à une demande de permis pour agrandissement de bâtiment accessoire;

ATTENDU QUE la superficie totale des bâtiments accessoires, tel qu'autorisée au règlement 2004-6 est déjà atteinte;

ATTENDU QUE la demande a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme et que le comité recommande au conseil d'autoriser l'augmentation de la superficie totale afin de permettre au propriétaire d'entreposer des véhicules liés à l'exploitation de son commerce d'esthétique automobile;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par le conseiller Sylvain Côté et résolu à l'unanimité d'autoriser la dérogation mineure pour permettre l'agrandissement d'un bâtiment accessoire du lot 3 677 844.

12. VOIRIE

2016-06-110 ADJUDICATION – RÉPARATION DES VALVES D'ÉGOUT POUR LA ROUTE 249

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par le conseiller Raymond Côté et résolu à l'unanimité d'accepter la recommandation du responsable de voirie en ce qui a trait à la réparation des valves d'égout et d'aviser par écrit **VALVES EXCEL** que sa soumission a été retenue.

Les prix, des soumissionnaires conformes étant :

- Compagnies**
- Valves Excel 6 179.91\$ + taxes
 - MPECO 12 123.42\$ + taxes

- CWA 5 500\$+ 85\$/h+ kilométreage + taxes

2016-06-111 **ADJUDICATION – ACHAT DE GRAVIER MG-20B**

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par le conseiller Philippe Verly et résolu à l’unanimité de faire l’achat de gravier MG-20B pour une quantité de 1500 à 2500 tonnes métriques au prix de 7,50\$/TM chez R. Toulouse et fils.

Les prix, des soumissionnaires conformes étant :

Compagnies	
• R. Toulouse et fils	7,50\$/TM
• DJL	8,85\$/TM
• André Garant, banc Dion	10,50\$/TM

2015-06-112 **ADJUDICATION – ACHAT DE CALCIUM**

Il est proposé par la conseillère Josiane Perron, appuyée par le conseiller Stéphane Robidas et résolu à l’unanimité d’accepter la recommandation du responsable de voirie en ce qui a trait au calcium et d’aviser par écrit **SEL WARWICK** que sa soumission a été retenue pour l’année 2016.

Les prix, des soumissionnaires conformes étant :

Compagnies	
• Sel Warwick	495\$/unité livraison incluse
• Calco	525\$/unité + 700\$ livraison
• Sebci	530\$/unité + 725\$ livraison

13. **AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVIS**

MÉDIAL SERVICES-CONSEIL SST – OFFRE DE SERVICE

Les membres du conseil ont pris connaissance de cette offre et la conserveront en archives.

2016-06-113 **MMQ – ÉVALUATION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX PAR UN ÉVALUATEUR PROFESSIONNEL**

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire évaluer ses bâtiments afin de mettre à jour leurs valeurs pour des fins d’assurabilité;

ATTENDU QUE la firme d’évaluateurs agréés Dufresne Savary & associés inc nous a fait une offre de service pour l’évaluation des bâtiments municipaux;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu à l’unanimité d’accepter l’offre de service de la firme d’évaluateurs agréés Dufresne

Savary & associés pour un montant de 1800\$ à 2000\$ pour faire évaluer les bâtiments municipaux et permettre de mettre à jour les valeurs des bâtiments pour fin d'assurabilité.

2016-06-114 JOURNAL L'ÉTINCELLE - PUBLICATION ST-JEAN, CONFÉDÉRATION ET FESTIVAL DU PAPIER

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté, appuyé par le conseiller Gilles Perron et résolu à l'unanimité, de choisir une publication de 1/8 page, noir et blanc, pour chacune des 3 dates de publication qui précéderont la St-Jean-Baptiste, la Confédération et le Festival du papier de Windsor.

RAPPORT DES COMITÉS

Les conseillers et le maire font un résumé des points importants de chacun des comités de la municipalité.

1. Régie Incendie
2. Loisirs
3. Environnement
4. Trans-Appel
5. Urbanisme
6. Mairie

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et commentaires sont soulevés concernant les points suivants :

M. Mario St-Pierre

- S'informe à savoir sur combien de versement est payé la quote-part à la Régie incendie

M. Jean-François Plante

- Explique aux membres du conseil qu'il serait temps de faire du rechargement sur le chemin Grande-Ligne.

M. Jonathan Lussier

- Suivi sur le dossier d'aqueduc et demande si l'argent qu'Hydro-Québec nous donnera pour la vente du parc de l'énergie pourrait être utilisé dans le dossier d'aqueduc.

M. Mario St-Pierre

- Demande si des suggestions sont entrées à l'hôtel de ville pour dépenser l'argent de la vente du parc de l'Énergie.

M. Philippe Laplante

- Se questionne sur le fonctionnement du PAVA installé sur le chemin Goshen.

M. Michel Maurice

- Souhaite connaître le montant de taxation pour les citoyens qui sont desservis par l'égout.

2016-06-115 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly

De lever cette séance à 20h55.

La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi, le 4 juillet 2016 à 20h00.

Proposition adoptée

Rolland Camiré
Maire

Julie Brousseau
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalent à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Signé à Val-Joli en date du 8 juin 2016

Rolland Camiré, maire

